
La mobilité étudiante

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et la généralisation progressive de parcours disciplinaires et du système de crédits -ECTS- sont des atouts supplémentaires pour le développement de la mobilité. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens. Une référence commune permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes européens, ce qui permet d'assurer la comparaison et le transfert de parcours de formation au sein de l'espace européen. Ce système permet aux étudiants français d'obtenir des crédits lors de leur séjour à l'étranger et de les faire valider à leur retour en France.

Les bourses de mobilité

Un dispositif d'aides facilite l'accès des étudiants d'origine modeste, à des séjours de formation en Europe ou à l'international. Ces bourses s'adressent aux étudiants boursiers sur critères sociaux.

Depuis la rentrée universitaire 2002, ces bourses sont gérées directement par les établissements d'enseignement supérieur. Les établissements peuvent ainsi élaborer une politique de mobilité en incitant les étudiants, en plus grand nombre, à effectuer un parcours de formation au delà de nos frontières.

Les chiffres :

45 000 bourses de mobilité ont été attribuées à 135 établissements d'enseignement supérieur, permettant à plus de 15 000 étudiants d'effectuer une mobilité de 3 mois.

Le montant mensuel de la bourse de mobilité est de 389 euros et sa durée équivalente à la durée du séjour peut aller de 3 à 9 mois.

Mesure nouvelle 2007

Une enveloppe de 3,5 M€, visant à accroître de 4 000 le nombre de bénéficiaires, a été demandée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2007.